

La consommation de soins de masseurs-kinésithérapeutes délivrés en ville constitue un poste dynamique de la CSBM. Elle s'élève à 5,6 milliards d'euros en 2015, en hausse de 3,1 % par rapport à 2014. Cette augmentation est entièrement portée par celle des volumes (+ 3,1 % par rapport à 2014), les prix étant stables en 2015 (tableau 1 et graphique 1).

Le prix des soins de masso-kinésithérapie est stable en 2015

L'indice de prix des masseurs-kinésithérapeutes est resté stable entre 2004 et 2011, malgré la signature d'une nouvelle convention en 2007. La revalorisation s'était alors traduite par une hausse du nombre de coefficients – et non des tarifs – de certains actes, ce que l'indice des prix à la consommation (IPC) ne traduit pas en augmentation de prix mais en hausse du volume (voir avertissement méthodologique fiche 12).

Au 1^{er} juillet 2012, les actes ont en revanche fait l'objet d'une revalorisation : le tarif de l'**AMC-AMK-AMS** est passé de 2,04 à 2,15 euros et l'indemnité forfaitaire de déplacement de 2,30 à 2,50 euros. Les prix ont donc augmenté de 3,0 % en 2012 et de 3,4 % en 2013 sous l'effet « année pleine » de cette revalorisation. En 2014 et 2015, les prix se stabilisent en l'absence de revalorisation.

Des volumes de soins de masso-kinésithérapie plus dynamiques que ceux de l'ensemble de la CSBM

Les volumes de soins de masso-kinésithérapie croissent de 5,8 % par an en moyenne entre 2001 et 2007 (graphique 1). À la suite des mesures de maîtrise médicalisée comme l'accord préalable nécessaire pour certaines séries d'actes ou les référentiels, ces volumes progressent désormais moins vite : ils augmentent de 3,2 % par an en moyenne entre 2007 et 2015.

Le dynamisme structurel des volumes de soins de masso-kinésithérapie est notamment lié à la forte croissance des effectifs et au vieillissement de la population.

Sur le champ des assurés du régime général, les actes de rééducation ostéo-articulaire (AMS) et les actes classiques (AMK) représentent respectivement 67 % et 26 % de la dépense remboursable de soins de masso-kinésithérapie en 2015. Les frais de déplacement en

représentent 4 % et les actes effectués en établissement (AMC), 3 % (graphique 2).

Les effectifs de masseurs-kinésithérapeutes croissent rapidement

Fin 2015, 86 500 masseurs-kinésithérapeutes sont recensés en France, dont 3 000 dans les DOM (tableau 2). L'effectif des masseurs-kinésithérapeutes a augmenté de 2,8 % par an entre 2000 et 2008, passant de 55 000 à près de 69 000. Il est un peu plus dynamique depuis : +3,4 % en moyenne entre 2009 et 2015. La croissance des effectifs est tirée à la fois par l'élargissement progressif du nombre de places ouvertes aux étudiants masseurs-kinésithérapeutes (passé d'un peu plus de 1 300 en 2000 à un peu plus de 2 600 en 2015), et par l'accueil de professionnels formés à l'étranger (27 % des effectifs en 2015).

Près de 80 % des masseurs-kinésithérapeutes exercent en secteur libéral en 2015 et l'exercice en cabinet de groupe se développe, en particulier parmi les plus jeunes (tableau 3). En Métropole, le nombre de kinésithérapeutes libéraux augmente plus rapidement en 2015 que celui des salariés : +3,7 % pour les effectifs libéraux en 2015, contre +2,1 % pour les effectifs salariés. Le secteur hospitalier emploie la majorité des effectifs de salariés.

Les femmes sont désormais aussi nombreuses que les hommes, alors qu'elles représentaient 42 % des effectifs totaux en 2000. Elles exercent moins souvent en libéral (46 % de femmes) et sont plus fréquemment salariées d'établissements hospitaliers (65 % de femmes).

Les masseurs-kinésithérapeutes ont en moyenne 42,1 ans. Ceux exerçant en ville sont plus jeunes en moyenne (41,1 ans) que ceux exerçant dans les établissements hospitaliers (45,4 ans).

La densité moyenne est de 130 masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants. Toutefois, la répartition des masseurs-kinésithérapeutes libéraux est très inégale sur le territoire : en 2015, les écarts de densité régionale varient de 1 à 6 en France (carte). Les densités les plus fortes s'observent dans les régions du sud de la France (Corse, PACA, Occitanie), à La Réunion et en Martinique. En revanche, ils ne sont que 33 pour 100 000 habitants à Mayotte et leur densité est également plus faible que la moyenne en Normandie et dans le Centre-Val de Loire.

Définitions

AMC : actes de kinésithérapie en établissement.

AMK : actes de kinésithérapie classiques, pratiqués en cabinet ou au domicile du patient.

AMS : actes de rééducation des affections orthopédiques et rhumatologiques.

Pour en savoir plus

« Les professionnels de santé à diplôme étranger », 2016, *Portrait des professionnels de santé – édition 2016*, coll. *Panoramas de la Drees - Santé*, avril.

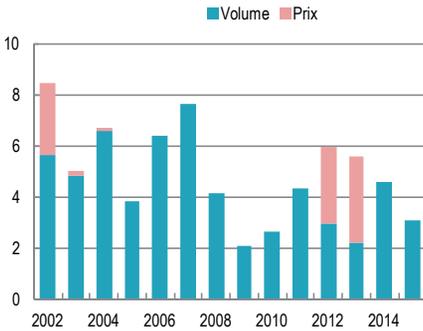
Rapport Charges et Produits pour l'année 2017, CNAMTS, juillet 2016, partie 5.2 « La régulation démographique des masseurs-kinésithérapeutes libéraux ».

Tableau 1 Consommation de soins de masseurs-kinésithérapeutes

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Soins de kinésithérapie	(en millions €)	3 781	4 070	4 239	4 327	4 441	4 634	4 913	5 191	5 428	5 597
Évolution (en %)	Valeur	6,4	7,6	4,1	2,1	2,6	4,4	6,0	5,7	4,6	3,1
	Prix	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	3,4	0,0	0,0
	Volume	6,4	7,6	4,1	2,1	2,6	4,4	3,0	2,2	4,6	3,1

Source > DREES, Comptes de la santé.

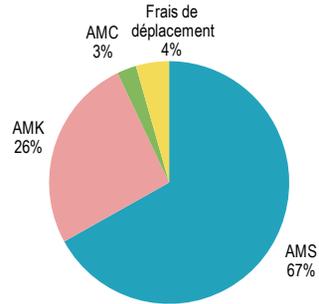
Graphique 1 Taux d'évolution des soins de masseurs-kinésithérapeutes



Source > DREES, Comptes de la santé.

Graphique 2 Structure des dépenses remboursables de soins de masso-kinésithérapie en 2015

En %



Champ > France métropolitaine, assurés du régime général.

Source > CNAMTS.

Tableau 2 Effectifs des masseurs-kinésithérapeutes

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2013	2014	2015	Évolution 2015 (%)	Structure 2015 (%)
Ensemble des masseurs-kinésithérapeutes	54 969	58 109	61 705	64 098	68 751	72 850	77 778	80 759	83 619	86 459	3,4	100
Métropole	53 997	56 924	60 364	62 602	66 919	70 780	75 304	78 061	80 740	83 479	3,4	97
Libéraux	42 006	44 699	47 554	49 666	52 804	55 763	59 360	61 618	63 918	66 309	3,7	77
Salariés hospitaliers	9 440	9 875	10 454	10 626	11 520	12 218	12 880	13 247	13 449	13 730	2,1	16
Autres salariés	2 551	2 350	2 356	2 310	2 595	2 799	3 064	3 196	3 373	3 440	2,0	4
DOM	972	1 185	1 341	1 496	1 832	2 070	2 474	2 698	2 879	2 980	3,5	3

Champ > Professionnels de santé inscrits au répertoire au 1^{er} janvier N+1.

Source > DREES, ADELI.

Tableau 3 Répartition des kinésithérapeutes par mode d'exercice en 2015

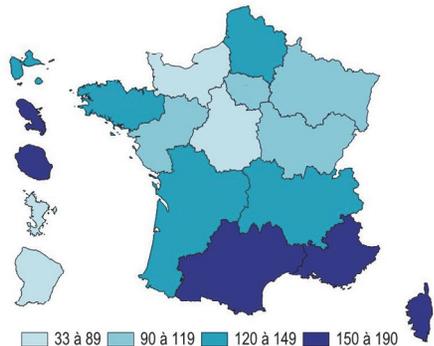
	Âge moyen	Part des femmes (%)
Ensemble	42,1	50,4
Kinésithérapeutes libéraux	41,1	46,0
Salariés hospitaliers	45,4	68,3
Autres salariés	47,1	65,3

Champ > France entière.

Source > DREES, ADELI.

Carte Densité des masseurs-kinésithérapeutes fin 2015

Pour 100 000 habitants



Sources > DREES, ADELI (au 1^{er} janvier 2016) ; INSEE pour la population.